

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE BUCHILLON

DELIMITATION DE LA LISIERE FORESTIERE
EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LEGALISATON
DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN 2

Echelle 1:1'000

APPROUVE PAR L'INSPECTEUR FORESTIER
DU 15^{ME} ARRONDISSEMENT
MORGES, LE

Etabli à Aubonne, le 25 janvier 2024

Audrey Ueberschlag
Ing. géom. brev.



1170 AUBONNE
Ch du Mont-Blanc 9
Tél. : 021 821 12 80
Fax : 021 821 12 85
info@rossier-geom.ch

1196 GLAND
Rte des Avouillers 16
Tél. : 022 364 25 52
Fax : 021 821 12 85
www.rossier-geom.ch

Format : 790x590
Couche : C_plan2
Plume : P_PDA

Date : 10.06.2021 VIC
Contr. : 10.06.2021 L5
Modif. : 17.07.2021 VIC
Contr. : 17.07.2021 L5

Mandat : BUC 79
S-mandat : FOPGA01



Plan N° :
2

LEGENDE

- Lisières constatées mises à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, jouxtant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, définies par l'inspecteur forestier les 20 mai, 31 mai et 2 juin 2021
- Lisières confirmées mises à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, jouxtant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, conservées par l'inspecteur forestier les 20 mai, 31 mai et 2 juin 2021
- Lisières à supprimer
- Forêt selon plan cadastral
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière

